



SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION n°B-2024-04-016 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 26/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil en mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

Absents :

Laurent KERMABON, Thierry MARTY, Stéphanie DUPUY

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE
RECONVERSION EN ACCUEIL PETITE ENFANCE D'UNE ANCIENNE ÉCOLE
PRIVÉE DE LIBOURNE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT
DE LA GIRONDE

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 ID : 033-200070092-20240402-B_2024_04_016-DE

Sur proposition de Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de l'enfance et la petite enfance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais ;
 Vu le contrat Action Cœur de Ville signé par la Ville de Libourne et La CALI avec l'Etat et ses partenaires depuis 2018,
 Vu le contrat Ville d'Equilibre 2022-2025 signé entre la Ville de Libourne, La Cali et le Département de la Gironde,

Considérant que, dans le cadre de la politique publique en faveur de l'enfance et la petite enfance, la communauté d'agglomération s'est engagée à convertir une ancienne école privée de Libourne en crèche permettant d'accueillir 60 enfants en crèche et halte-garderie,

Considérant l'acquisition par La Cali de l'ancienne école privée « Marie-Immaculée »,

Considérant que les travaux envisagés concernent le bâti ainsi que l'aménagement des parties extérieures (cour, accès...)

Considérant le calendrier de réalisation du projet entre 2024 et 2026 et le démarrage du projet à l'été 2024 ;

Considérant le coût prévisionnel du projet estimé à 4 406 361,32 € HT ;

Accueil petite enfance – 4 406 361,32 € HT € HT				
DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux	3 878 655,00 €	DSIL 2024	1 321 908 40 €	30,00 %
MOE	504 201,32 €	Département de la Gironde (Coeff. 1,04)	387 865,50 €	8,80 %
Bureau de contrôle	23 505,00 €	Autofinancement	2 696 587,42 €	61,20 %
Total	4 406 361,32 €	Total	4 406 361,32 €	100,00 %

Après en avoir délibéré,
 Et à l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- solliciter le Département de la Gironde à hauteur de 8,80 % du coût de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière ;
- d'autoriser la perception de l'aide financière qui pourra être accordée.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
 Fait à Libourne 08 avril 2024

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Jacques LEGRAND,
 1^{er} Vice-président,
 Secrétaire de séance